

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONGÉ SAE

Art. 23 ¹ Afin de leur permettre de participer à des compétitions, des concerts, des entraînements particuliers et des stages, les élèves peuvent bénéficier de congés.

² Jusqu'à concurrence de dix jours par année, les congés sont accordés, sur demande écrite et motivée des représentants légaux ou de l'élève s'il est majeur, par la direction de l'école ou de la division. Au-delà, le Service de l'enseignement ou le Service de la formation postobligatoire décide.⁶⁾

³ En principe, la demande doit parvenir à l'autorité compétente au moins dix jours avant le congé concerné.⁷⁾

1. IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom de l'élève : _____

Classe : _____ Profil : _____

Discipline SAE : _____

Nom et prénom des parents ou du tuteur légal : _____

2. PÉRIODE DE CONGÉ SOUHAITÉE

Date de début : ____ / ____ / _____ Date de fin : ____ / ____ / _____

Nombre total de jours d'absence : _____ jours

Date et signature de l'autorité parentale ou du tuteur légal : _____

A REMPLIR PAR LA DIRECTION SEULEMENT :

Date de réception : ____ / ____ / _____ Nombre de jours déjà accordés : _____

Décision : ☐ Accordé

☐ Refusé **Motif** : _____

Date et signature de la Direction : _____

En cas d'accord, les leçons sont considérées comme justifiées et non comptabilisées.